

DECRET N°87-281 du 3 Septembre 1987

Chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale, de l'intérim du Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur, pour compter du 31 AOUT 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N°87-278 du 31 AOUT 1987 Chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République.


SECRET :

Article 1er.- Pour compter du 31 Aout 1987, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale, est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur, pendant l'absence du Camarade Vincent GUEZODJE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 3 Septembre 1987

Pour le Président de la République absent,
le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire chargé
de l'intérim.


Romain VILON-GUEZO.-

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MEMS MISPAT 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE DLC INSAE 6 IGE 4 BNDAN 4
DCCT ONEPI GDE. CHANC. 3 UNB FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-